



Fritz Glauser, Président

Franc fort: la pression augmente

Il y a un peu plus d'une année maintenant, la Banque nationale suisse abolissait le taux plancher. Les treize derniers mois ont confirmé les craintes de la FSPC, communiquées rapidement à l'OFAG et au Conseiller fédéral Schneider-Ammann: la pression sur les prix des céréales et des oléagineux a fortement augmenté.

Pour les céréales panifiables, une solution simple et soutenue par la filière a été proposée à l'Administration fédérale: augmenter les droits de douane, en restant dans le cadre fixé par l'OMC. Malheureusement, ni l'OFAG ni le Conseil fédéral n'a jugé la situation assez préoccupante. La réponse reçue disait qu'il était alors trop tôt pour agir et que la situation était sous surveillance.

Entre-temps, la situation s'est encore dégradée suite à la baisse des prix des céréales et des oléagineux sur les marchés internationaux. Bien que la filière ait montré, grâce aux prix indicatifs, son désir de soutenir la production et la transformation en Suisse, la pression sur les prix augmente encore, rendant toute bonne volonté difficile à mettre en œuvre.

Nous avons réitéré, par courrier, notre demande d'adapter les droits de douane pour les céréales panifiables en fonction de la situation actuelle sur les marchés, en rappelant les avantages de cette solution: des rentrées supplémentaires pour la Confédération, bienvenues en ces temps de restrictions budgétaires et un soutien à la filière indigène et à ses places de travail. Des inconvénients? Aucun, même pour les consommateurs, connaissant la part du prix des céréales dans le prix du pain.

Il serait faux d'attendre et de fragiliser encore plus une filière sous pression. Il est temps d'agir, surtout lorsque les solutions sont sur la table, faciles à appliquer et qu'elles n'ont que des avantages!



Andrea Koch

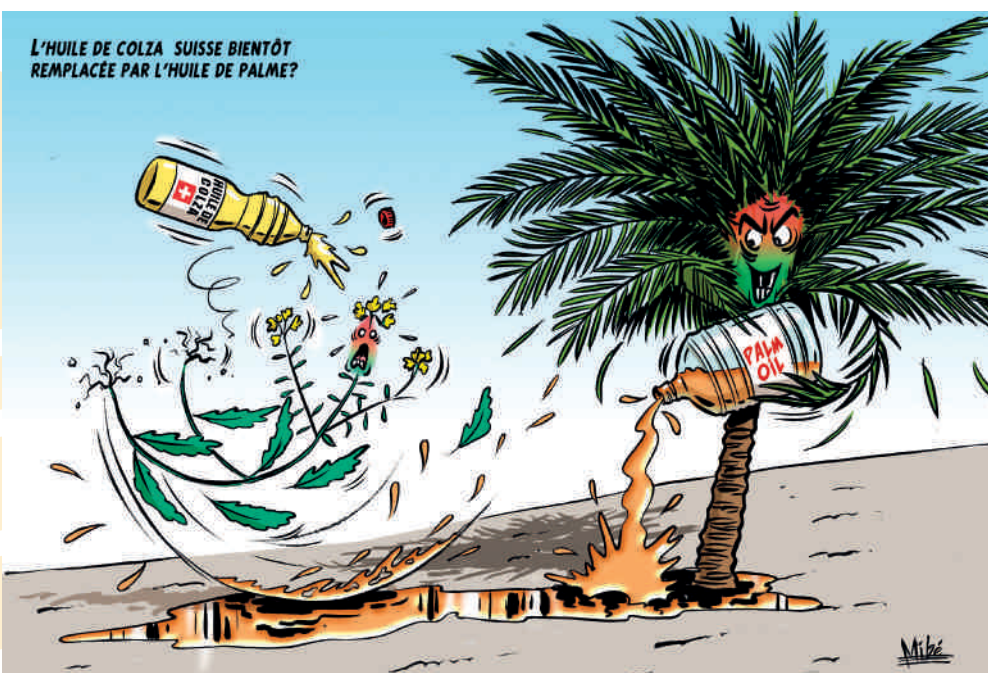
Malaisie: des doutes (pas seulement) au Parlement

Le Conseil fédéral a été mandaté, en 2012, pour négocier un accord de libre-échange avec la Malaisie. Depuis lors, le Parlement a régulièrement émis des doutes, notamment au sujet des atteintes aux droits de l'homme, du déboisement des forêts tropicales, de la corruption, de la concurrence de l'huile de palme pour les huiles et graisses indigènes et des impacts négatifs de l'huile de palme sur la santé. Les réponses du Conseil fédéral aux différentes interventions mettent en évidence le fait que les exigences concrètes dans les domaines de l'éthique et de l'écologie ne seront que très peu intégrées dans les négociations.

Il est encore difficile, pour le moment, de savoir si la Suisse va faire des concessions pour l'huile de palme. Les prochaines négociations auront lieu en mars. En fonction du résultat de ces débats, cet accord de libre-échange pourrait occasionner d'intenses discussions au Parlement et dans les médias, le sujet de l'huile de palme et de la déforestation de la forêt tropicale rencontrant un intérêt marqué de la part de la population. Si les partenaires des négociations demandent des importations facilitées d'huile de palme en Suisse, l'opposition sera forte.

Interpellation de M. Hausammann

En décembre, le Conseiller national Markus Hausammann (UDC) a déposé une interpellation demandant de préciser les impacts qu'aurait pour la population suisse le remplacement de l'huile de colza par de l'huile de palme dans notre alimentation. Cette interpellation a été soutenue et signée par des membres de différents partis (PS, PRL, UDC, PCD, PBD, Les Verts). Le Conseil fédéral n'a pas encore donné de réponse.



Le fonds d'allègement de marché: un outil indispensable

Les cotisations des producteurs au fonds d'allègement de marché alimentent ce fonds, qui finance les déclassements et une partie des coûts de la loi chocolatière qui ne sont pas pris en charge par la Confédération. Le fonds d'allègement de marché permet une stabilité au niveau des quantités destinées à la commercialisation, ainsi qu'un équilibre entre l'offre et la demande, permettant ainsi d'améliorer les conditions de commercialisation de la marchandise indigène.



Hannah Hutter
Directrice suppléante

Déclassement: éviter une chute des prix

Selon les recensements de swiss granum, la quantité de céréales propres à la panification de la récolte 2015 dépassait d'environ 50'000t les besoins des meuniers. Afin d'éviter une pression sur les prix inhérente à une offre surabondante, la FSPC a mis en place des déclassements. En trois tranches, 53'027t de blé panifiables ont au total été déclassées dans 27 entreprises différentes, principalement des centres collecteurs. Dans les déclassements, les céréales panifiables sont écoulées dans le secteur fourrager, alors que les producteurs touchent le prix des céréales panifiables. La différence de prix résultant pour le centre collecteur est financée par le fonds d'allègement de marché. Ce système permet d'absorber des chutes de prix dues aux grosses récoltes et de répartir les coûts sur plusieurs années. Les conditions du marché sont ainsi améliorées et les producteurs profitent des prix les plus élevés possibles.

Aperçu des déclassements de la récolte 2015

	Quantité totale	Classe TOP	Classe I	Classe II
1 ^{ère} tranche (01.10.2015-06.11.2015)	20'032t	4'830t	9'148t	6'054t
2 ^{ème} tranche (16.11.2015-18.12.2015)	17'930t	6'517t	6'008t	5'405t
3 ^{ème} tranche (11.01.2016-18.01.2016)	15'105t	1'425t	11'950t	1'730t
Total	53'067t	12'772t	27'106t	13'189t

Loi chocolatière: conserver des parts de marché

Suite aux négociations de l'OMC à Nairobi en décembre 2015, la loi chocolatière ne peut être utilisée que durant un délai de cinq ans. La filière, en collaboration avec la Confédération, est à la recherche de solutions pour pouvoir utiliser les montants de la Confédération d'une manière qui soit conforme aux décisions de l'OMC après le délai fixé. La FSPC s'engage activement pour que la solution soit efficace. L'objectif étant de ne pas perdre les parts de marché des 45'000t de céréales panifiables suisses actuellement écoulées dans le cadre de la loi chocolatière. Une substitution des céréales suisses par des importations aurait des conséquences négatives importantes pour les producteurs et les meuniers. Toutes les explications sur la loi chocolatière dans la filière céréalière: www.fspc.ch; gestion de l'offre; loi chocolatière.

Des rendements élevés et des prix corrects aux producteurs

Martin Schellenberg (ZH) est membre du Comité depuis le mois de novembre 2014. Sa motivation pour s'impliquer au sein de la FSPC est la suivante:



Martin Schellenberg

«En tant que membre du Comité de la FSPC, je m'engage pour des cultures céréalières productives. Une pure optimisation des paiements directs n'est pas durable. Atteindre des rendements élevés en tenant compte des limites à l'utilisation des ressources mentionnées dans les PER, cela reste écologiquement et économiquement sensé. Pour cela, les prix aux producteurs doivent être corrects, en relation avec le niveau des salaires suisses.»

